

L'hon. M. GRAHAM : De diminuer les courbes, mais j'estime que la distance sera quelque peu prolongée.

M. R. L. BORDEN : Le ministre étudie cette question?

L'hon. M. GRAHAM : C'est une des questions qu'il nous faut résoudre. Une délégation s'est rendue auprès des ministres pour représenter la nécessité de doubler la voie de l'Intercolonial jusqu'à Amherst, et la prolonger d'Amherst jusqu'à Truro. Aucune décision n'a encore été prise.

M. R. L. BORDEN : Il y a quelques années, il était entendu qu'on construirait immédiatement une double voie entre Halifax et Truro. Cette promesse a été exécutée en tant que Windsor-Junction est concerné. Se propose-t-on de compléter bientôt les travaux qui restent à exécuter sur cette partie de la ligne qui se prolonge de Windsor-Junction jusqu'à Truro?

L'hon. M. GRAHAM : Nous n'avons fait que ce que j'ai indiqué.

M. R. L. BORDEN : Le Gouvernement ne se propose pas de prolonger ces travaux dans un avenir immédiat?

L'hon. M. GRAHAM : Non.

M. R. L. BORDEN : Ces inspections sont-elles faites par les fonctionnaires du département, ou emploie-t-on à ce travail des personnes du dehors?

L'hon. M. GRAHAM : Je ne dirais pas que nous n'employons jamais un homme du dehors, mais presque invariablement, c'est le personnel du département qui exécute cet ouvrage.

M. R. L. BORDEN : Alors en quoi consiste cette dépense de \$18,000 ?

L'hon. M. GRAHAM : Cela est dû en grande partie aux appointements payés au personnel d'ingénieurs qui fait des levés sur le Grand-Tronc-Pacifique.

M. R. L. BORDEN : Je croyais que cela représentait les dépenses des fonctionnaires engagés à cet ouvrage.

L'hon. M. GRAHAM : Cela représente aussi les appointements des fonctionnaires qui font une inspection régulière du Grand-Tronc-Pacifique.

M. R. L. BORDEN : Combien de ces fonctionnaires s'occupent de cette besogne ? Je comprends que M. Schreiber porte une attention personnelle et spéciale à ce point-là.

L'hon. M. GRAHAM : Ses appointements ne sont pas compris dans cet article. Je mentionnerai quelques noms. M. Bell a reçu \$600 ; M. Martin Murphy, ingénieur au service de l'Etat, pour travail exécuté de Saskatchewan à Edmonton, \$1,823. C'est un

M. BORDEN.

fonctionnaire permanent ; M. William McGrath, ingénieur-inspecteur, \$2,300 ; M. C. P. Sanburg, ingénieur-inspecteur et ingénieur en métallurgie. Les dépenses de M. Schreiber se trouvent indiquées ici, mais non pas ses appointements.

M. LANCASTER : Tout cela s'élève à \$15,700. Pourquoi le ministre vous demande-t-il un crédit de \$28,000 pour un ouvrage semblable qui sera exécuté au cours du prochain exercice ?

L'hon. M. GRAHAM : Tant qu'à la division ouest du Grand-Tronc-Pacifique, il faudra augmenter les dépenses, s'il nous faut suivre les travaux ; de plus, la section des montagnes sera bâtie cette année. En outre, le rapport de l'auditeur général ne se rapporte qu'à neuf mois, et nous demandons des crédits pour tout l'exercice, c'est-à-dire pour douze mois.

M. R. L. BORDEN : Construit-on le Grand-Tronc-Pacifique à un certain type tel qu'indiqué dans les devis, et les fonctionnaires doivent-ils voir à ce que cette règle soit observée durant la construction de la ligne ?

L'hon. M. GRAHAM : Oui.

L'hon. M. HAGGART : Nous aimerions à obtenir une déclaration quant aux travaux exécutés jusqu'à présent par la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique d'une part, et par le Gouvernement de l'autre, de façon à pouvoir établir une comparaison. Le ministre profitera, je suppose, d'un autre item pour nous fournir des explications sur ce point.

L'hon. M. GRAHAM : La commission du Transcontinental demande \$30,000,000. Quand cet item sera en discussion, je tâcherai de fournir tous les renseignements possibles.

Appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers qui n'ont pas subi les examens du service civil, nonobstant les dispositions de la loi relative au service civil, \$4,550.

L'hon. M. BORDEN : Que signifie cette exception dans la mise en vigueur de la loi du service civil ?

L'hon. M. GRAHAM : Il s'agit de commis surnuméraires dont quelques-uns ont subi leur examen, mais ils ne sont pas nommés pour faire partie du service permanent.

M. R. L. BORDEN : Les emploie-t-on d'une façon permanente dans le sens ordinaire de ce mot ?

L'hon. M. GRAHAM : Oui, mais ils ne sont pas fonctionnaires permanents d'après la loi.

M. SPROULE : Il y a quelques années, quand on a voté un crédit assez considéra-